

Quels sont les médicaments à éviter pour mieux se soigner ?

Actualité scientifique



Pour la 4^e année consécutive, la revue *Prescrire* spécialiste en traitements et stratégies de soins, publie **un bilan des médicaments à écarter**. Cette analyse, portant sur des médicaments analysés durant six ans, de 2010 à 2015, a recensé **74 médicaments dont la balance bénéfices-risques est défavorable** : autrement dit, ces médicaments sont plus dangereux qu'utiles.

La revue *Prescrire* apporte donc une analyse attentive des effets indésirables de ces médicaments. **Les effets indésirables sont souvent moins étudiés que l'efficacité**. Au moment de l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament, beaucoup d'incertitudes peuvent persister : **certains effets indésirables rares mais graves** ne sont pas repérés lors des essais, et le sont parfois seulement après plusieurs années d'utilisation par **un grand nombre de patients**. Ces médicaments à écarter peuvent être des médicaments actifs, mais qui compte tenu de la situation clinique **exposent à des risques disproportionnés** par rapport aux bénéfices qu'ils apportent. **Parmi ces médicaments dangereux nous pouvons en citer quelques-uns:**

Maladies cardiovasculaires : Le *bézafibrate (Befizal[°])*, le *ciprofibrate (Lipantor[°] ou autre)* et le *fénofibrate (Lipanthyl[°] ou autre)* sont des **hypocholestérolémiants** sans efficacité préventive cardiovasculaire au-delà d'un effet placebo, et exposent à de nombreux effets indésirables, notamment cutanés, hématologiques et rénaux.

Antidouleur : L'analyse des effets indésirables cardiovasculaires des **anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS)** a conduit à constater que le *diclofénac (Voltarène[°] ou autre)* expose à **plus d'effets indésirables cardiovasculaires** (infarctus du myocarde, insuffisances cardiaques...) que d'autres AINS, tels que le *ibuprofène (Brufen[°] ou autre)* ou le *naproxène (Apranax[°] ou autre)* à la dose maximale de 1 200mg par jour, sans avantage d'efficacité. **Le paracétamol est l'antalgique de premier choix : il est efficace dans les douleurs modérées et présente peu de danger quand sa posologie est maîtrisée**. Il peut ainsi être prescrit pour traiter **l'arthrose**. En effet, les médicaments autorisés dans le traitement de fond de l'arthrose sont à écarter, car ils n'ont **pas d'efficacité démontrée** au-delà de l'effet placebo, mais des effets indésirables notables. *La glucosamine (Voltaflex[°] ou autre)* par exemple expose à des réactions allergiques (angioedèmes, néphropathies interstitielles aiguës) et à des hépatites.

Ostéoporose : Plusieurs médicaments autorisés dans l'ostéoporose sont à écarter car leur efficacité est au mieux **modeste**. Le *dénosumab (Prolia[°])* par exemple a une efficacité très modeste en prévention des fractures et expose à des douleurs dorsales et musculosquelettiques et à des infections graves. Dans cette situation, quand les moyens non médicamenteux et l'apport de calcium et de vitamine D sont jugés d'efficacité insuffisante, *l'acide alendronique (Fosamax[°] ou autre)*, voire le *raloxifène (Evista[°] ou autre)* en alternative, ont une meilleure balance bénéfices-risques.

Gastro-entérologie : La *dompéridone (Motilium[°] ou autre)* et le *dropéridol (Droleptan[°])*, des neuroleptiques (antipsychotiques), exposent à des **troubles du rythme cardiaque** et des morts subites, **disproportionnés par rapport aux symptômes traités et à leur faible efficacité** sur les nausées et vomissements ; et, pour la *dompéridone*, sur les reflux gastro-œsophagiens. Dans les reflux gastro-œsophagiens, d'autres médicaments ont une balance bénéfices-risques beaucoup plus favorable, tels les **antiacides** ou *l'oméprazole (Mopral[°] ou autre)*.

Il n'y a donc pas de raison valable que ces médicaments plus dangereux qu'utiles restent sur le marché, selon la revue *Prescrire*.

Source : Pour mieux soigner, des médicaments à écarter : bilan 2016, La Revue *Prescrire* Février 2016/Tome 36 N° 388, pages 138 à 146

Image : « allergy-18656_640" de PublicDomainPictures. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Pixabay.